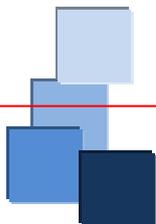

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
VENDREDI 10 JUIN 2011

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2010**
- **DECISION MODIFICATIVE N° 1**
- **BILAN D'EXECUTION DU PRF 2009-2010 - RPRFP RESULTATS DE LA CONSULTATION MARCHES ET SUBVENTIONS 2011-2012**



RÉGION
CHAMPAGNE  **ARDENNE**

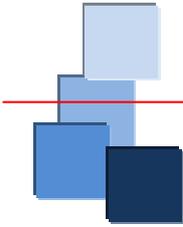
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL



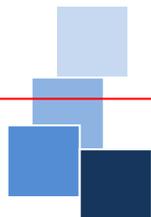
AVIS

SOMMAIRE

COMPTE ADMINISTRATIF 2010.....	3
FINANCES	4
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	6
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	7
ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE – INSERTION	10
ENVIRONNEMENT CULTURE ET VIE SOCIALE SPORT – TOURISME	12
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE	14
DECISION MODIFICATIVE N°1	15
FINANCES	16
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	18
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	20
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	24
ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE – INSERTION	26
ENVIRONNEMENT CULTURE ET VIE SOCIALE SPORT – TOURISME	28
TRANSPORTS.....	30
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES.....	34
BILAN D'EXECUTION DU PRF 2009-2010 RPRFP RESULTATS DE LA CONSULTATION	
MARCHES ET SUBVENTIONS 2011-2012.....	37
ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE – INSERTION	38
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES.....	40



COMPTE ADMINISTRATIF 2010



Compte Administratif 2010

Président : **Jérôme DUPONT**

Rapporteur : **André SECONDE**

Séance Plénière du vendredi 10 juin 2011

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER souligne le très bon niveau du taux de consommation global des dépenses, de 91,38 %, soit une hausse de près de 6 points en 2010, mais sur un volume total des dépenses réelles en baisse de 13 millions d'euros par rapport à 2009 (- 2 %).

Le taux d'exécution des recettes s'élève à 92 % pour les recettes d'investissement hors dette et à 99 % pour les recettes de fonctionnement attendues, en hausse toutes deux par rapport à 2009. Cependant, le CESER attire l'attention sur le moindre taux de réalisation des recettes issues de la taxe sur les cartes grises (96 % en 2010), lié à une nouvelle baisse des immatriculations régionales (- 4,2 %). S'agissant de la TIPP, réalisée elle aussi à 96 %, 2010 est la première année où celle-ci évolue en fonction du niveau des ventes régionales de carburants.

Le résultat de l'exercice 2010 est positif en section d'investissement (1,9 million d'euros) comme en fonctionnement (44,051 millions d'euros). Néanmoins, compte tenu des résultats antérieurs, le résultat global de clôture est, lui, négatif et s'élève à - 40,3 millions d'euros.

A ce titre, et bien que l'encours de la dette soit en diminution de 1,637 millions d'euros au compte administratif 2010, et ce pour la troisième année consécutive, le CESER s'interroge sur le choix d'un emprunt différé de 40,3 millions d'euros sur l'année 2011 et de son incidence sur l'encours de la dette régionale à venir.

Points Clés

Le CESER constate :

- de bons taux de réalisation ;**
- un volume de dépenses réelles en diminution ;**
- un résultat positif pour l'exercice 2010 (en investissement et en fonctionnement).**

Le CESER s'interroge :

- sur le devenir de l'encours de dette régionale.**

Compte Administratif 2010

Président : **Gérard MAHOT**

Rapporteur : **Philippe BAUDET**

Séance Plénière du vendredi 10 juin 2011

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER regrette de ne pas avoir pu disposer, comme habituellement, du rapport d'exécution du développement agricole et forestier qui éclaire le compte administratif.

Président : **Lucien BONENFANT**

Rapporteur : **Laurent DUMANCHE**

Séance Plénière du vendredi 10 juin 2011

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER constate le bon taux de réalisation qui s'élève à 93,60 % dans le domaine du développement économique et note l'augmentation de 5 % des dépenses d'intervention.

Le budget 2011 ayant augmenté de 8,92 % par rapport à 2010, le CESER souhaite que le taux de consommation soit au moins constant.

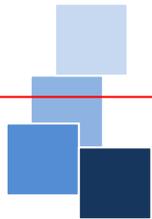
Points Clés

Le CESER constate :

- **que le taux de réalisation passe la barre des 93 % ;**
- **l'augmentation de 5 % des dépenses d'intervention.**

Le CESER préconise :

- **que le taux de consommation soit au moins constant en 2011.**



CESER Champagne-Ardenne

ENSEIGNEMENT
FORMATION PROFESSIONNELLE
APPRENTISSAGE – INSERTION

Compte Administratif 2010

Président : **Philippe TROUSSET**

Rapporteuse : **Marie-Claude BRIET**

Séance Plénière du vendredi 10 juin 2011

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Lycées Apprentissage**

Le CESER souligne l'effort soutenu des investissements pour les lycées correspondant à la poursuite du PPI.

Le taux de réalisation, pour l'année 2010, doit être souligné, eu égard aux inquiétudes formulées par le CESER, lors du compte administratif 2009.

L'apprentissage représente 48,93 M€ de dépenses en 2010.

Face aux nouveaux enjeux annoncés par l'État, en termes de développement de l'apprentissage, le CESER s'interroge sur les axes du futur Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM), leur déclinaison ainsi que sur sa date de signature.

Points Clés

Le CESER constate :

- ✚ ***l'effort soutenu des investissements pour les lycées correspondant à la poursuite du PPI.***

Le CESER s'interroge :

- ✚ ***sur les axes du futur Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM), leur déclinaison ainsi que sur sa date de signature.***



CESER Champagne-Ardenne

ENVIRONNEMENT
CULTURE ET VIE SOCIALE
SPORT – TOURISME

Compte Administratif 2010

Président : **Bruno FAUVEL**

Rapporteur : **Michel DEHU**

Séance Plénière du vendredi 10 juin 2011

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER constate que le taux de consommation global (investissement et fonctionnement) des crédits, est important dans les secteurs du sport (87,08 %), de l'environnement (91 %), de la culture (94,18 %) et du tourisme (99,53 %).

Si ces taux de consommation indiquent un effort réel de planification et de suivi, effort louable dans cette période où les recettes budgétaires sont contraintes, ils signalent également que l'on se dirige vers une gestion qui risque de limiter à court terme l'initiative et la réactivité au strict minimum.

Le CESER souhaite que la Région conserve une certaine souplesse dans la programmation notamment dans les domaines de l'Environnement, du Sport et de la Culture qui, pour de nombreux dossiers, subissent des contraintes de planification dans la réalisation (exemples : travaux de régulation des crues, soutien sur des dossiers locaux dans les domaines culturels et sportifs...)

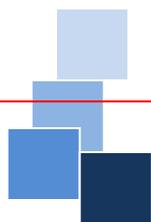
Seul le secteur de l'inventaire du patrimoine affiche un faible taux de consommation (33,21 %) justifié par le report d'opérations.

Le CESER constate :

- ✚ **que le taux de consommation des crédits est important pour les secteurs du sport, de l'environnement, de la culture et du tourisme ;**
- ✚ **que seul le secteur de l'inventaire du patrimoine affiche un faible taux de consommation.**

Le CESER souhaite :

- ✚ **que la Région conserve une certaine souplesse dans la gestion des dépenses dans les domaines de l'Environnement, du Sport et de la Culture.**



Compte Administratif 2010

Président : **Jean-Pierre GUÉRIN**

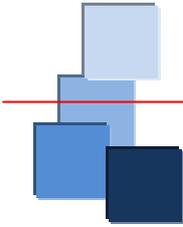
Rapporteur : **Fabrice PREITE**

Séance Plénière du vendredi 10 juin 2011

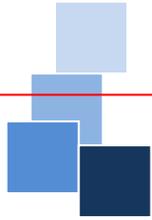
Avis adopté à l'unanimité

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, domaines stratégiques pour le développement et l'attractivité de la région, le CESER souligne le bon taux de réalisation pour 2010 (83 % contre 69 % en 2009), même s'il reste en deçà de la moyenne.

L'évolution du taux de réalisation pour la partie « enseignement supérieur et recherche » de la subvention globale FEDER connaît lui aussi une augmentation (83 % en 2010 contre 42 % en 2009). Les efforts doivent être poursuivis dans ce sens.



**DECISION
MODIFICATIVE N°1**



Décision Modificative n°1

Président : **Jérôme DUPONT**

Rapporteur : **André SECONDE**

Séance Plénière du vendredi 10 juin 2011

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER constate avec satisfaction que le montant de cette décision modificative (DM), qui s'élève à 15 M€, est principalement en lien avec le soutien à une politique d'aménagement du territoire (13 M€).

Même si les recettes transférées restent au niveau initialement prévu, les règles fiscales ont changé, entraînant des mouvements imprévisibles et réduisant la part dynamique des recettes (CVAE, IFR) au profit d'allocations compensatrices figées et gelées jusqu'en 2014.

Compte tenu de la réforme fiscale des collectivités locales, les leviers d'action, pour la Région, se limitent au recours à l'emprunt ou à la limitation des dépenses. Le CESER réitère son inquiétude formulée lors des orientations budgétaires, à partir de son analyse financière, quant à la capacité de la Région à répondre aux besoins d'investissements et d'interventions touchant à la vie quotidienne des champardennais et des entreprises.

Le CESER souligne le besoin d'emprunt pour la réalisation de cette DM à hauteur de 8,4 millions d'euros, auxquels s'ajoute un besoin de 40 millions d'euros correspondant à la couverture du résultat global de clôture de l'exercice 2010.

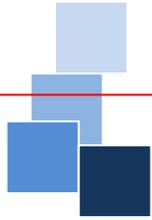
Points Clés

Le CESER constate :

- avec satisfaction le soutien à une politique d'aménagement ;**
- la réduction de la part dynamique des recettes ;**
- le besoin d'emprunt total à hauteur de 48,4 millions d'euros.**

Le CESER s'inquiète :

- de la capacité de la Région à répondre aux besoins d'investissement et d'intervention.**



Décision Modificative n°1

Président : **Gérard MAHOT**

Rapporteur : **Philippe BAUDET**

Séance Plénière du vendredi 10 juin 2011

Avis adopté à l'unanimité

Impulser la consommation locale et conforter les circuits courts et de proximité

La réflexion qui avance sur l'intégration de produits agricoles conventionnels de proximité dans la restauration collective va dans le sens d'un souhait du CESER.

Le CESER attire l'attention sur le fait que la Région doit rester vigilante sur les aspects sanitaires dans les démarches d'intégration de produits régionaux, issus de l'agriculture biologique ou conventionnels, dans la restauration collective.

Il souligne que la mise en place d'un plan de développement du maraîchage, prenant en compte le renforcement du tissu de production existant comme l'installation de nouveaux producteurs, est un pendant logique au développement de circuits courts.

Énergies renouvelables

Le CESER souhaite que le passage à une démarche d'appel à projets permette d'avoir une vision d'ensemble sur le développement de la méthanisation et puisse répondre à l'approche d'opportunité des projets qu'il avait demandé (pertinence des projets, non-concurrence avec d'autres projets existants, cohérence territoriale).

Aide aux investissements matériels des entreprises de la 1^{ère} transformation et du secteur de la construction bois

Le CESER souligne qu'il est indispensable d'inciter les entreprises de première transformation du bois à réinvestir en équipements et à diversifier leur activité, en allant plus loin dans la valorisation.

Le CESER constate :

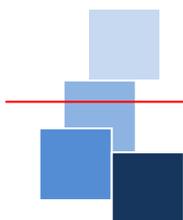
- ***une avancée dans la réflexion sur l'intégration de produits agricoles conventionnels de proximité dans la restauration collective.***

Le CESER préconise :

- ***une vigilance sur les aspects sanitaires dans les démarches d'intégration de produits régionaux dans la restauration collective.***

Le CESER insiste sur :

- ***l'indispensable incitation des entreprises de première transformation du bois à réinvestir en équipements et à diversifier leur activité.***



Décision Modificative n°1

Président : **François CLAVERIE**

Rapporteur : **Michel RUDENT**

Séance Plénière du vendredi 10 juin 2011

Avis adopté à l'unanimité

Politique 136 – TIC Réseaux de télécommunications électroniques (Tome 2)

Dans le cadre du plan France Numérique 2012, une stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) a été élaborée par l'Etat conjointement avec la Région. Elle vise à élaborer un état des lieux en matière de couverture numérique et à définir les objectifs partagés au sein du territoire régional ainsi que les actions de chacun, engagées ou en projet.

Il est proposé une note d'orientation qui préfigure le document définitif qui sera soumis aux partenaires locaux concernés pour une adoption avant l'été 2011.

Le CESER constate avec satisfaction que son avis sur le « Très Haut Débit », adopté en octobre 2010, a été suivi en quasi-totalité et que le document proposé demeure à l'état de projet et reste donc ouvert aux suggestions.

A cette fin, il apparaît judicieux au CESER d'adjoindre, au rédigé de la phase a du Scénario 1 "FTTH progressif" et du scénario 2 "montée en débit multi-technologique" et pour ce qui concerne le déploiement d'une collecte interurbaine, un critère de complémentarité avec les réseaux des opérateurs. Cela permettrait de ne pas superposer l'offre publique à l'offre privée.

Dans ce même esprit de mutualisation, il conviendrait également d'ajouter au 3^{ème} critère énoncé dans le paragraphe 4.b :

- juste après la phrase "*Ils ne conduisent pas à la superposition de deux réseaux de desserte FTT*", les 3 mots : « *et (les réseaux) de collecte* »,
- et après « *l'un d'initiative privée et l'autre d'initiative publique, sur le même territoire* » la phrase : "*et reposent sur les principes de neutralité et non discrimination qui seront inscrits aux tarifs des catalogues de services des réseaux tant publics que privés*".

Le CESER note en particulier la prise en compte dans la SCORAN de l'aménagement numérique des territoires ruraux, c'est-à-dire les espaces où l'initiative privée n'interviendra pas à moyen, voire à long terme, faute de rentabilité suffisante pour les opérateurs. Pour ces territoires ruraux, qui représentent environ 65 % des foyers de la région, il est proposé, dans le cadre du scénario 2, une montée en débit progressive. Ce phasage permettra aux particuliers, aux entreprises et aux administrations de ne pas être dépourvu d'un accès au très haut débit à moyen terme, même si au final, le coût sera supérieur à un déploiement progressif de la fibre optique sur tout le territoire.

Néanmoins, en matière de gouvernance, le CESER souhaite que les acteurs locaux issus de l'espace rural puissent trouver leur place au sein de la SCORAN afin de faire entendre leurs spécificités, même si cette dernière à vocation à travailler à l'échelle régionale.

Opérations financières

Convention avec l'association « Aéroport Paris-Vatry Project » (Tome 1)

Le CESER prend acte de la volonté de la Région de réaffecter la subvention de 1,7 million d'euros sur la politique 343 – soutien aux territoires gérée sur le budget aménagement du territoire.

Sans remettre en cause la volonté de la Région et de ses partenaires pour promouvoir et développer la plate-forme aéroportuaire de Paris-Vatry, le CESER demeure particulièrement dubitatif et interrogatif sur le choix opéré, à savoir la création d'une association (« Aéroport Paris-Vatry Project ») pour porter la démarche de valorisation. Quelle logique a motivé ce choix ?

En outre, le CESER souhaiterait, d'une part, obtenir de plus amples précisions sur les objectifs assignés à l'association, et, d'autre part, une plus grande transparence sur l'utilisation des fonds alloués à celle-ci pour la promotion et le développement de la plate-forme aéroportuaire. Ce dernier point signifiant, pour le CESER, que la bonne exécution desdits engagements se fait indépendamment des compagnies aériennes présentes, ou non, sur la plate-forme aéroportuaire.

Le CESER :

- constate avec satisfaction que son avis sur le « Très Haut Débit » adopté en octobre 2010 a été suivi en quasi-totalité, même si le document proposé demeure à l'état de projet ;**
- prend acte de la volonté de la Région de réaffecter la subvention de 1,7 million d'euros sur la politique 343 – soutien aux territoires gérée sur le budget aménagement du territoire.**

Le CESER souhaiterait :

- que les acteurs locaux issus de l'espace rural puissent trouver toute leur place au sein de la SCORAN ;**
- d'une part, obtenir de plus amples précisions sur les objectifs assignés à l'association « Aéroport Paris-Vatry Project », et, d'autre part, une plus grande transparence sur l'utilisation des fonds alloués à l'association pour la promotion et le développement de la plate-forme aéroportuaire.**

Décision Modificative n°1

Président : **Lucien BONENFANT**

Rapporteur : **Laurent DUMANCHE**

Séance Plénière du vendredi 10 juin 2011

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER constate le toilettage des AP-AE disponibles et engagées sur les cinq dernières années pour 1 877 792 € en investissement et 1 221 084 € en fonctionnement, soit un total de 3 098 876 €.

Le CESER approuve la volonté de la Région de modifier certains dispositifs dans un souci d'adaptation et d'une meilleure efficacité, à savoir, le « contrat jeune entreprise » et l'« aide au financement de la transmission reprise d'entreprise ». Il est précisé que le remboursement de l'avance peut s'étaler sur cinq ans, avec possibilité de différé de remboursement d'un an, (inclus dans cette période).

Par ailleurs, le CESER constate la volonté de la Région d'ouvrir sa politique d'aide à l'exportation en supprimant les critères restrictifs, appliqués à l'exportation du champagne, concernant :

- l'« aide à l'export des PME régionales », la limitation de 25 % du chiffre d'affaires export sera supprimée,
- les « relais à l'international », la limitation de 40 % du chiffre d'affaires export sera abrogée.

Pour le CESER, la suppression des ces restrictions pourrait favoriser l'activité des entreprises qui atteignaient les plafonds antérieurement fixés.

De même, le CESER approuve que dans le secteur du champagne, les entreprises qui pratiquent une agriculture durable, raisonnée ou biologique se voient accorder, sur les deux dispositifs précédemment énoncés, une bonification de 20 % pour les dépenses de prospection ou de recrutement pour l'un, de prospection ou de suivi commercial pour l'autre.

Il est à noter que ce bonus est :

- cumulable avec les aides régionales à l'exportation,
- conditionné au suivi d'un stage obligatoire en agriculture raisonnée, sanctionnée par une attestation.

De plus, concernant l'« aide à l'export des PME régionales », le CESER approuve qu'il soit précisé qu'en cas de création de poste en CDI, l'aide soit conditionnée au maintien de l'emploi pour une durée minimum de trois ans.

Le CESER regrette que la Région soit dans l'impossibilité de réaliser le rapport annuel des aides allouées par les collectivités locales aux entreprises, en raison de l'absence de la transmission, par les services de l'Etat, de la circulaire de mise en œuvre.

Le CESER constate :

- le toilettage des AP-AE disponibles et engagées ;**
- la modification de dispositifs régionaux : « contrat jeune entreprise » et « aide au financement de la transmission reprise d'entreprise » ;**
- l'ouverture des dispositifs à l'international concernant la filière champagne ;**
- la non réalisation du rapport annuel des aides allouées par les collectivités locales aux entreprises.**

Décision Modificative n°1

Président : **Philippe TROUSSET**

Rapporteuse : **Marie-Claude BRIET**

Séance Plénière du vendredi 10 juin 2011

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Lycées - Apprentissage**

Le CESER note l'exemplarité de l'opération de construction de la demi-pension à Wassy avec, d'une part, le rapprochement des publics (collège, lycée, EREA) et, d'autre part, la convention de partenariat entre la Région et le Département de la Haute-Marne favorisant mutualisation et optimisation des moyens matériels et humains.

Concernant l'aide à la mobilité internationale linguistique, le CESER s'interroge : si l'incitation à de telles expériences doit être saluée, il serait important d'étudier les conditions de participation financière de la Région visant à un soutien qui tienne compte des capacités contributives des familles. Dans un budget régional désormais contraint, il est impératif que les choix effectués correspondent à la volonté d'équité affichée par la Région.

Le CESER demande à être associé à cette étude.

L'expérience, initiée au lycée Colbert, accueillant un créateur et aménageant un lieu culturel au sein de l'établissement scolaire, participe de l'accès à la culture des jeunes lycéens. En ce sens, le CESER salue cette initiative et encourage la Région à essayer ce type de pratique en fonction des possibilités.

Objet : **Formation professionnelle – Insertion**
Accès à l'emploi

Le CESER note l'augmentation substantielle des aides individuelles et de la rémunération des stagiaires. On assiste à une réorganisation en profondeur du marché de la formation, obligeant la Région à ajuster, dans un premier temps, les moyens financiers à mobiliser par une convention de transition.

Dans un second temps, il va s'agir de repenser l'ensemble du système d'indemnisation des stagiaires (indemnité régionale transports-hébergement). Le CESER souhaite être associé à cette réflexion. Plus largement, le CESER rappelle son vœu que la Région engage, avec l'ensemble des acteurs de l'hébergement, une étude visant à construire un dispositif concerté pour identifier, analyser et résoudre la problématique de l'hébergement temporaire en Champagne-Ardenne, en matière de formation et d'emploi.

Concernant le dispositif Handi Insert, le CESER constate une explosion de la demande, liée au désengagement des autres acteurs. Ce désengagement légitime la modification du règlement d'intervention de la Région.

Les évolutions conjoncturelles des politiques d'incitation financière à l'emploi justifient un mode de régulation des différents dispositifs entre les partenaires, à travers le comité Handi Insert.

Points Clés

Le CESER constate :

- ✚ l'exemplarité de l'opération de construction de la demi-pension à Wassy ;**
- ✚ l'augmentation substantielle des aides individuelles et de la rémunération des stagiaires ;**
- ✚ une explosion de la demande d'aides au titre d'Handi Insert, liée au désengagement des autres acteurs.**

Le CESER préconise :

- ✚ pour l'aide à la mobilité internationale linguistique, d'étudier les conditions de participation financière de la Région visant à un soutien qui tienne compte des capacités contributives des familles ;**
- ✚ l'essaimage d'accueil de créateurs et d'aménagement de lieux culturels au sein des établissements scolaires, en fonction des possibilités ;**
- ✚ de repenser l'ensemble du système d'indemnisation des stagiaires (indemnité régionale transports-hébergement) ;**
- ✚ un mode de régulation des différents dispositifs entre les partenaires, à travers le comité Handi Insert.**



CESER Champagne-Ardenne

ENVIRONNEMENT
CULTURE ET VIE SOCIALE
SPORT – TOURISME

Décision Modificative n°1

Président : **Bruno FAUVEL**

Rapporteur : **Michel DEHU**

Séance Plénière du vendredi 10 juin 2011

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER constate la volonté de la Région d'apurer comptablement, en annulant les Autorisations de programme disponibles des exercices précédents, dont certaines sont très anciennes. Ceci répond, pour une majorité de dossiers, au renoncement des opérateurs notamment dans les domaines de la Culture et du Tourisme.

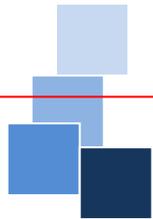
Une annulation de 2,237 millions d'euros dans le domaine de l'Environnement concerne les locaux de l'Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durables – ARCAD.

Le CESER prend note que le projet initial de construction d'un bâtiment neuf qui se voulait exemplaire est abandonné pour un projet à venir sur la réhabilitation du bâti ancien. Ce futur projet, tout en gardant l'exemplarité, permettra la mise en œuvre de techniques et de matériaux dans un contexte qui correspond plus à la réalité régionale du parc locatif et administratif.

Le CESER prend acte de l'inscription de 0,670 million d'euros supplémentaire en investissement sur le chapitre Culture, dont 0,370 million pour la création d'un centre ressources au lycée Colbert à Reims qui permettra d'avancer sa mise en service d'une année scolaire, l'inscription complémentaire concernant des reprogrammations d'anciens dossiers.

Le CESER constate :

- que la majorité des annulations de programme concerne des abandons de projets par les opérateurs ;**
- une modification du projet initial de l'installation de l'ARCAD qui génère une annulation de programme ;**
- l'inscription de 0,37 million d'euros supplémentaire en investissement pour la création d'un centre ressources au lycée Colbert à Reims.**



Décision Modificative n°1

Président : **Alain KIMMEL**

Rapporteur : **Georges d'ACHON**

Séance Plénière du vendredi 10 juin 2011

Avis adopté à l'unanimité

Objet : **Infrastructures et transports**

Rapporteur : **Georges d'ACHON**

Opérations financières (Tome 1)

Le CESER exprime son inquiétude face à l'arrivée concomitante et à moyen terme de plusieurs opérations en matière d'infrastructures de transport : deuxième phase du TGV Est (27,14 millions d'euros), Autoroute A304 (96 millions d'euros), électrification de la section Gretz – Troyes (45 millions d'euros), alors que :

- d'une part, les AP (Autorisations de Programme) ne sont pas encore ouvertes pour certaines opérations (ex : A304) ;
- d'autre part, il est de plus en plus difficile pour la Région de déterminer avec précision le montant des recettes, en particulier celles issues des dotations de l'État.

Pour le CESER, il y a là un vrai risque pour la réalisation physique de certains projets d'investissements.

Convention avec l'association « Aéroport Paris-Vatry Project » (Tome 1)

Le CESER prend acte de la volonté de la Région de réaffecter la subvention de 1,7 million d'euros sur la politique 343 – soutien aux territoires gérée sur le budget aménagement du territoire.

Toutefois, le CESER craint que ce transfert du budget des aides économiques vers celui de l'aménagement du territoire n'entraîne la pérennisation de cette subvention. Comme il l'a déjà indiqué dans son avis adopté lors du BP 2011, le CESER « réaffirme sa position, à savoir qu'il serait défavorable à une aide de fonctionnement qui s'inscrirait dans le temps. (...). Il juge anormal qu'un marché communication aussi important ne fasse pas l'objet d'un appel d'offres. Il demande que les retombées économiques et sociales de ce nouvel effort financier soient précisément mesurées et évaluées ».

Le CESER constate qu'il n'y a pas d'indication précise relative à l'utilisation des fonds (4,4 millions d'euros au total dans la convention) par l'association dont l'objet est la promotion et le développement de la plateforme aéroportuaire.

Objet : **Technologie de l'information et de la communication**

Rapporteur : **Georges d'ACHON**

Réseaux de télécommunications électroniques (Tome 2)

La Région en partenariat avec l'Etat a élaboré une stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) dont l'objet est d'élaborer un état des lieux en matière de couverture numérique et de définir les objectifs partagés au sein du

territoire régional ainsi que les actions de chacun, engagées ou en projet.

Le CESER constate avec satisfaction que la stratégie envisagée, via le scénario 2 dit de « Montée en débit multi-technologique », correspond à l'avis sur le « Très Haut Débit » adopté en octobre 2010 et s'inscrit dans une perspective d'équilibre territorial et de couverture à terme de tout le territoire régional.

Le CESER souhaite être régulièrement informé - compte tenu des enjeux liés au coût financier (720 millions d'euros d'investissement) et à l'aménagement des territoires de la région - d'une part, de la mise en œuvre de la SCORAN, même si elle ne présente pas un caractère directement opérationnel, et d'autre part, de l'élaboration des SDTAN (Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique) dont l'objet est de présenter une stratégie visant à la couverture à très haut débit des territoires concernés.

Si la SCORAN concerne principalement les investissements pour le déploiement d'infrastructures numériques nouvelles (fibre optique), il semble opportun de définir également des exigences en matière d'accès au service universel à très haut débit au bénéfice des utilisateurs (particuliers et entreprises).

Le CESER propose également en matière de propositions d'actions, d'introduire au 3^{ème} critère énoncé dans le paragraphe 4.b : *"Ils ne conduisent pas à la superposition de deux réseaux de desserte FTT"*, les 3 mots : *« et (les réseaux) de collecte »*. Bien entendu, en tenant compte des particularités et des contraintes des réseaux existants (ex : absence de chambre de tirage), notamment ceux de RTE, des sociétés d'autoroutes ou encore de RFF et VNF.

Le CESER observe que les initiatives privées déclarées pour les 5 ans à venir (dans les communes moyennement denses) ne correspondent pas à un engagement ferme et définitif de la part des opérateurs privés (ex : France-Télécom – Orange, SFR, ...). Le montant financier estimé des investissements nécessaires pour compenser les éventuelles défaillances d'initiatives privées dans ces zones moyennement denses est de +/- 80 millions d'euros (sur les 720 millions d'euros nécessaires pour une couverture totale du territoire régional).

Compte tenu de ces premiers éléments de chiffrage, le CESER reste relativement préoccupé par un éventuel désengagement des opérateurs privés. Sur ce point, il appelle la Région et ses partenaires à une extrême vigilance.

Points Clés

Le CESER :

- ☒ exprime son inquiétude face à l'arrivée concomitante et à moyen terme de plusieurs opérations en matière d'infrastructures de transport : deuxième phase du TGV Est (27,14 millions d'euros), Autoroute A304 (96 millions d'euros), électrification de la section Gretz – Troyes (45 millions d'euros) ;**
- ☒ le CESER s'inquiète du risque de pérennisation de la subvention allouée à l'association « Aéroport Paris-Vatry Project » ;**
- ☒ constate avec satisfaction que la stratégie envisagée, via le scénario 2 dit de « Montée en débit multi-technologique », correspond à l'avis sur le « Très Haut Débit » adopté en octobre 2010 et s'inscrit dans une perspective d'équilibre territorial.**

Le CESER :

- ☒ souhaite être régulièrement informé, d'une part, de la mise en œuvre de la SCORAN et d'autre part, de l'élaboration des SDTAN (Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique).**

Décision Modificative n°1

Président : **Jean-Marie THOMAS**

Rapporteuse : **Sabine DUMENIL**

Séance Plénière du vendredi 10 juin 2011

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER se satisfait de la mise en place de forums territoriaux pour les jeunes, qui reprend une des préconisations de son autosaisine sur l'autonomie des jeunes champardennais.

Le CESER sera attentif à l'analyse qui sera faite à l'issue de ces forums (participation, contenu, etc.).

Le CESER remarque la volonté de faire participer un maximum de jeunes en organisant huit forums territoriaux à proximité de leurs lieux de vie.

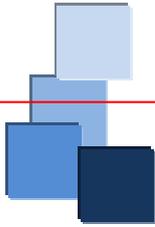
Points Clés

Le CESER constate :

- la reprise d'une de ses préconisations de son autosaisine sur l'autonomie des jeunes champardennais avec la mise en place de huit forums territoriaux pour les jeunes.**

Le CESER souhaite :

- être destinataire de l'analyse qui sera faite à l'issue de ces forums.**



**BILAN D'EXECUTION DU PRF
2009-2010
RPRFP
RESULTATS DE LA CONSULTATION
MARCHES ET SUBVENTIONS 2011-2012**

Président : **Philippe TROUSSET**

Rapporteuse : **Marie-Claude BRIET**

Séance Plénière du vendredi 10 juin 2011

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER tient à souligner la qualité toujours renouvelée de la présentation des documents, tant au niveau du bilan que de la commande.

La courbe de l'âge moyen des stagiaires continue à évoluer pour atteindre désormais l'âge de 29 ans. Si la part des moins de 26 ans reste majoritaire, le CESER alerte sur le faible taux de stagiaires formés à partir de 45 ans : le taux d'emploi des seniors en région reste dramatiquement bas, leur taux de chômage continue sa progression. Il serait souhaitable de porter une attention particulière à cette tranche d'âge.

Le bilan présenté reflète la période de transition dans laquelle se trouvent la mise en œuvre et la partition des politiques de formation.

La convention Région-Pôle Emploi induit des incidences tant sur les parcours de formation que sur les financements.

Le bilan du PRF reflète l'état du marché du travail en Champagne-Ardenne, comme le souligne par ailleurs le diagnostic élaboré dans le cadre d'Éclairage(s), note de conjoncture du CESER de juin 2011 : augmentation du taux de retour à l'emploi, mais insertion sur de courtes périodes, explosion du recours à l'intérim en Champagne-Ardenne sur l'année 2010.

Néanmoins, le bilan confirme le constat récurrent : plus le niveau de formation est élevé et validé, plus les situations d'emploi durable sont fréquentes.

L'exigence de qualité imposée par la Région aux organismes de formation, en termes de contenu et de modalités de formation ainsi que les méthodes de suivi favorisent une connaissance plus fine des résultats, permettant une analyse de plus en plus pertinente.

Par ailleurs, la volonté de la Région de systématiser l'obtention d'une certification validée pour tous les stagiaires, à l'issue de leur parcours de formation, porte ses fruits. Le CESER souligne positivement ces évolutions, en constate les effets et encourage la Région à poursuivre en ce sens.

Le CESER a apprécié le processus d'élaboration de la commande de formation 2011-2012, qui a associé les partenaires sur les territoires.

Le taux de réponse des organismes de formation par lot reste limité : malgré une amélioration sensible, la faiblesse récurrente du taux de réponse témoigne de la faiblesse de l'appareil de formation continue en Champagne-Ardenne.

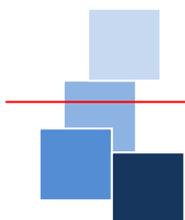
Cette commande traduit, pour la première fois, la partition des formations, résultant de la convention avec Pôle Emploi.

Le CESER constate que :

- le bilan présenté reflète la période de transition dans laquelle se trouvent la mise en œuvre et la partition des politiques de formation ;**
- le bilan du PRF reflète l'état du marché du travail en Champagne-Ardenne ;**
- l'exigence de qualité imposée par la Région aux organismes de formation favorise une connaissance plus fine des résultats, permettant une analyse de plus en plus pertinente ;**
- la volonté de la Région de systématiser l'obtention d'une certification validée pour tous les stagiaires, à l'issue de leur parcours de formation, porte ses fruits.**

Le CESER préconise :

- de porter une attention particulière à cette tranche d'âge, au regard du faible taux de stagiaires formés à partir de 45 ans ;**
- que la Région poursuive sa politique de qualité en matière de formation.**



**Bilan d'exécution du Programme
Régional de Formation 2009/2010**

Président : **Jean-Marie THOMAS**

Rapporteure : **Sabine DUMENIL**

Séance Plénière du vendredi 10 juin 2011

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER souligne positivement le taux de retour à l'emploi après une formation dans le secteur de la santé, qui reste le plus élevé de toutes les filières de formation.

Cependant, le CESER attire l'attention sur le taux d'emploi durable, qui tend à diminuer. Cela peut constituer un indicateur d'alerte sur les tensions budgétaires auxquelles sont confrontés les établissements de soins et les associations d'aide à la personne.

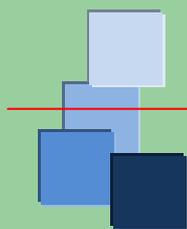
Points Clés

Le CESER constate :

- un taux élevé de retour à l'emploi après une formation dans le secteur de la santé.**

Le CESER attire l'attention :

- sur la diminution du taux d'emploi durable dans le secteur de la santé.**



CESER Champagne-Ardenne

**Conseil Économique, Social et
Environnemental Régional
Champagne-Ardenne
Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne**

Tél : 03 26 70 31 79

Fax : 03 26 21 69 76

Mail : ceser@cr-champagne-ardenne.fr

Site Web : <http://www.cesr-champagne-ardenne.fr>